

N° : 6102 - animateurs de région

PROFIL

C'est de préférence un ancien président de CD, à qui est confié le soin d'établir un lien et une relation privilégiée avec les Conseils départementaux ainsi que les Associations Spécialisées d'une région de la SSVP.

Il est nommé par le Président national pour quatre ans renouvelable.

MISSION

Renforcer la cohésion de la Société Saint-Vincent-de-Paul en créant une relation de proximité.

Connaître ce qui se vit au sein des CD et des Conférences afin que le Conseil National prenne en compte le mieux possible les réalités locales, il a un rôle de **veilleur**.

Il est l'interlocuteur privilégié des présidents de CD et d'AS.

Accompagner

1) Veille au respect des statuts

- Apporte et propose ses compétences personnelles

- Sert de médiateur si besoin

2) Veille à la bonne circulation de l'information

Explique les projets et les orientations du Conseil National

Fait remonter au Conseil National les initiatives, les questions, les problèmes

3) Veille au renouvellement des présidents et à la coopération entre CD et AS ainsi qu'à leur formation

Peut être appelé à effectuer des formations de nouveaux vincentiens.

Aider au développement

Il veille :

- Au développement de la présence vincentienne dans les départements

- Au maintien au moins d'une conférence dans chacun

- A la création de Conférences dans les départements où la SSVP n'existe pas

- Il accompagne la mise en œuvre du Projet Ozanam dans les CD et les AS.

Alerter

Il alerte le président national de tous les dysfonctionnements dont il a connaissance et propose les modalités d'information.



MOYENS

Il reçoit, pour information, les comptes rendus des réunions du C.A. et du Bureau du Conseil National. Il est informé par celui-ci des dysfonctionnements par ex. le retard dans le retour des statistiques ou du paiement de la contribution S'il ne peut pas régler le problème à l'amiable, il peut soit accompagner le président dans ce CD, soit recevoir délégation du président national pour agir en son nom.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Contacteur régulièrement les présidents des Conseils départementaux.

Se faire inviter (au moins une fois par an) pour assister préférentiellement à l'AG, aux CA, et/ou toute autre manifestation organisée par les Conseils départementaux

Transmettre, chaque fois, un compte rendu, même bref au Président national.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Court-circuiter un président de Conseil départemental.

Se croire le super chef... L'animateur est là pour faciliter, créer du lien, animer, informer, mais, en aucun cas, assurer une « tutelle » sur les CD de sa région.

Titre : Animateurs de région		1 ^{er} auteur : Chantier Organisation
Chantier : Organisation		Dernier auteur :
Nature : Fiche action	Fiche mère : oui / non	Dernière date de mise à jour : 22/10/2013
N° : 6102	Doc liés : 6103_Coordonateur des animateurs de région	